

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	17
- votants	18
- absents	2

**OBJET**Acquisition d'un corrélateur :  
Demande de subventions

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 janvier 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 janvier 2019

**Du 08 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf le mardi 08 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE

Procuration(s) : Damien CORNU à Elie PERRIOTEtait(ent) absent(s) excusé(s) : Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Patrick BREYER, Maire Délégué de Genrupt, expose à l'assemblée que le rendement du réseau d'eau potable est en baisse. Pour ce faire, il serait souhaitable d'acquérir un corrélateur afin de permettre aux services en interne d'optimiser la recherche de fuites au maximum. Le coût hors taxe s'élève à 11 581.60 € d'appareil et 1 656.00 € d'équipement, soit un total de **13 237.60 €**.

Monsieur Patrick BREYER, Maire Délégué de Genrupt, indique à l'assemblée que cette acquisition pourrait peut-être faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FDE (Fonds Départemental pour l'Environnement) et éventuellement de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Par conséquent, Monsieur Patrick BREYER, Maire Délégué de Genrupt, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver, d'une part l'acquisition du corrélateur et d'autoriser Monsieur le Maire à présenter des demandes de subventions auprès des partenaires concernés (Conseil Départemental et Etat) d'autre part et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 10 janvier 2019

